

- 
- ❖ La rencontre du comité s'est tenue en séance publique au 4333, rue Sherbrooke Ouest à Westmount
  - ❖ Une dizaine de citoyens étaient présents.
  - ❖ La rencontre a débuté à 19 h et s'est terminée vers 22 h.
- 

## Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Mise à jour des travaux et entraves du projet Turcot
  - Murs antibruit permanents
  - Fermetures
    - Route 136 / A-20 ouest
    - Chemin Glen
  - Ouvertures à venir
    - Échangeur Angrignon
    - Échangeur Turcot
3. Aménagements paysagers
4. Systèmes de transport intelligent
5. Période de questions
6. Clôture de la rencontre

## Liste des participants

<b><i>Citoyens membres du comité (CMC)</i></b>	
Mme Malaka Ackaoui Mme Suzanne Barwick Mme Virginia Elliott M. Michael Mossop	
<b><i>Ministère des Transports du Québec (MTQ)</i></b>	
Mme Sandra Sultana	Directrice générale des grands projets Turcot et du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine
Mme Cynthia Martin	Conseillère en communication
<b><i>KPH Turcot (KPHT)</i></b>	
M. Olivier Beaulieu	Directeur adjoint
M. Laurent Turcot-Lamarre	Chargé de discipline – Maintien de la mobilité
<b><i>Ville de Montréal (VdM)</i></b>	
Mme Marie-Sophie Couture	Chargée de section – Projet Turcot
Mme Kissele Tassi	Chef de division – Études techniques (arr. CDN-NDG)
<b><i>Ville de Westmount</i></b>	
M. Jonathan Auger	Agent technique en circulation – Travaux publics
<b><i>Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)</i></b>	
M. Diane Belzile	Poste de quartier 11
<b><i>National</i></b>	
M. Pierre Guillot-Hurtubise	Vice-président principal et leader, Affaires publiques et acceptabilité sociale (animation de la rencontre)

---

## **Présentation du MTQ et de KPH Turcot**

Pour prendre connaissance des présentations faites lors du comité de bon voisinage, consulter la section [Comité de bon voisinage](#) NDG - Westmount - Montréal-Ouest du site Web Turcot.

## **Période de questions sur les présentations**

Un retour sera fait sur les demandes avec un astérisque (\*) lors des prochaines rencontres du comité. [Les suivis effectués à la suite du comité ont été ajoutés en bleu.](#)

- Demande si l'accès piéton entre l'avenue Prud'homme et la rue Saint-Jacques sera préservé et s'il y aura un aménagement paysager dans le secteur. **(Malaka Ackaoui)**
  - Réponse KPH Turcot: oui, le trottoir demeura et il y aura quelques plantations dans le secteur.
- Suggère au MTQ de nettoyer les graffitis au fur et à mesure comme le fait la Ville de Montréal, et non une fois par année. Quelques citoyens appuient la demande et suggèrent de faire des murales sur les murs. **(Malaka Ackaoui)**
  - Réponse MTQ: La politique du Ministère exige d'enlever les graffitis à caractère haineux dans les 48 h, sinon le nettoyage est fait une fois par année.
- Mentionne que la vitesse sur la route 136, affichée à 50 km/h, n'est pas du tout respectée. Les gens circuleraient à plus de 100 km/h. Une plus grande surveillance policière est demandée ainsi que la mise en place d'un radar pédagogique. Le citoyen demande aussi s'il est possible, une fois les travaux terminés, d'avoir un radar photo dans ce secteur. \* **(Michael Mossop)**
  - [Suivi : Un radar pédagogique a été mis en place sur la route 136 ouest à la hauteur du chemin Glen. La surveillance policière relève quant à elle de la Sûreté du Québec. Il est trop tôt pour déterminer si le site est approprié à l'installation d'un radar photo. La route 136 doit d'abord être ouverte complètement dans sa configuration finale.](#)

[Un comité d'experts choisit les sites en fonction de différents critères précis tels que :](#)

- [une problématique d'accidents liés à la vitesse ou à des passages interdits aux feux rouges;](#)
- [les caractéristiques géométriques du site;](#)
- [la faisabilité d'y déployer un appareil;](#)
- [la difficulté d'exercer une surveillance policière traditionnelle.](#)

[Pour plus d'information, consultez la section du site Web du Ministère sur le sujet :  
<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/securite-signalisation/securite/radars-photo-surveillance-feux-rouges/emplacements/Pages/emplacements.aspx>](#)

- Questionnements sur la construction des murs antibruit du projet Turcot (fondation, type et meilleur matériel, fermetures requises pour l'installation, etc.) en vue d'un projet de mur antibruit du côté nord de la route 136 qui n'est pas réalisé dans le cadre du projet Turcot. **(Michael Mossop)**

- Demande si l'étude de faisabilité pour le mur du côté nord de la route 136 (hors projet Turcot) peut commencer maintenant. **(Michael Mossop)**
  - Réponse MTQ: Non, l'étude pourra commencer seulement lorsque la route 136 sera terminée, soit en 2020. Actuellement, les voies ne sont pas toutes ouvertes, la configuration n'est pas finale.
- Aimerais savoir comment sont retirés les graffitis sur les murs antibruit transparents. \* **(Michael Mossop)**
  - Suivi : Un produit particulier doit être utilisé pour retirer les graffitis sur les murs transparents. Le retrait ne se fait pas avec un jet d'eau à haute pression.
- Se rappelle avoir vu des images de la route 136 ouest montrant que la clôture d'emprise serait sur les glissières. Est-ce toujours ce qui est prévu ? \* **(Michael Mossop)**
  - Réponse MTQ: On indique que la clôture devrait être sur la ligne de l'emprise et non sur la glissière. Des vérifications seront faites.
  - Suivi : La clôture sera située sur la limite de propriété du Ministère, soit au nord de la route 136. Il n'y aura aucune clôture sur la glissière de la route 136 ouest.
- Lors des études pour le projet de construction d'un mur du côté nord de la route 136 (hors projet Turcot), si les niveaux sonores mesurés varient entre les habitations, cela vient changer la moyenne. Demande si cela pourrait avoir un impact sur le projet de mur du côté nord de la route 136. \* **(Michael Mossop)**
  - Suivi : L'évaluation des niveaux sonores générés par une infrastructure routière est réalisée à l'aide d'un logiciel de simulation.

Une étude acoustique se réalise de la façon suivante. Un modèle numérique en trois dimensions du secteur à l'étude est élaboré avec entre autres la position et l'élévation des routes et des habitations. Le calcul des niveaux sonores est réalisé à l'aide des débits de circulation sur les routes considérées. Les points de calculs sont généralement situés à proximité des habitations en considérant le rez-de-chaussée et les étages le cas échéant. Des relevés sonores effectués sur le terrain permettent de vérifier si le modèle numérique élaboré représente bien la réalité et permet de s'assurer que les éléments bâtis ont bien été considérés.

Un écran antibruit peut être inséré au modèle numérique et un nouveau calcul permet de constater l'efficacité d'un tel écran. Pour déterminer la hauteur d'un écran antibruit, ce n'est pas un niveau sonore moyen qui est utilisé. Plusieurs points de calculs représentatifs sur toute la longueur du projet sont utilisés et la hauteur des différentes sections de l'écran antibruit est ajustée afin d'atteindre à tous les points de calculs, l'objectif de réduction sonore fixé.

- Recommande de ne pas tondre le gazon qui sera mis près du fossé dans le secteur Greene. Il demande aussi si des arbres peuvent être ajoutés. \* **(Michael Mossop)**

- Suivi : De part et d'autre de l'avenue Greene, sur environ 50 mètres de chaque côté, il y aura plantation d'arbres et d'arbustes. Au-delà de cette zone, le terrain sera ensemencé. L'espace disponible et l'aménagement à cet endroit ne permettent pas de planter des arbres.
- Demande si des vignes peuvent être ajoutées sur le mur de soutènement à l'arrière du parc Selby. **(Michael Mossop)**
  - Suivi : Après vérification, de la vigne est déjà prévue dans le secteur du parc Selby, le long du mur de soutènement de la route 136.
- Demande s'il y a toujours un projet de train léger prévu vers l'aéroport passant dans le corridor prévu à cet effet dans le projet Turcot. **(Michael Mossop)**
  - Réponse MTQ: Il n'y a pas de projet actuellement. Le corridor est là advenant un besoin dans le futur.
- Dit que l'interdiction de camionnage sur l'avenue Avon entre Ville Saint-Pierre et NDG est bien là, mais qu'elle n'est pas respectée, entre autres par les camions de Parmalat. Elle demande des interventions policières. **(Suzanne Barwick)**
  - Réponse SPVM: La demande sera transmise au poste de quartier du secteur.
- Souligne que des véhicules roulent sur l'avenue Brock Sud en sens inverse. **(Suzanne Barwick)**
  - Réponse SPVM: La demande sera transmise au poste de quartier du secteur.
- Demande s'il y aura un trottoir sur le pont du boulevard De Sainte-Anne-de-Bellevue **(Suzanne Barwick)**
  - Réponse KPH Turcot: oui, dans la configuration finale.
- Demande à quoi sert le remblai élevé au pied de la falaise Saint-Jacques **(Virginia Elliott)**
  - Réponse MTQ: Il protège des voies ferrées et il sera ensemencé. La bande verte sera construite de l'autre côté.
- Aimerais savoir quand la section de l'A-720 à l'est de l'avenue Greene sera reconstruite et comment. **(Kathleen Kez – Conseillère Ville de Westmount)**
  - Suivi : Comme pour toutes les structures sous sa responsabilité, le Ministère inspecte et surveille les structures de la portion de l'A-720 entre l'avenue Greene (limite est de la portée du projet Turcot) et les tunnels Ville-Marie et Viger.  
  
Des interventions sont en cours de planification en fonction des résultats et des analyses de ces inspections. Il est trop tôt à ce stade-ci pour détailler le type d'intervention ou un échancier.
- Demande un suivi concernant la dalle-parc. Ajoute qu'actuellement le seul lien cyclable entre le sud et NDG est la rue De Courcelle qui est dangereuse. **(Citoyenne)**

- Réponse MTQ: La dalle-parc ne fait pas partie du projet Turcot et sera réalisée par la Ville de Montréal en collaboration avec le MTQ. Toutefois, dans le projet Turcot deux liens nord-sud seront créés pour les cyclistes, soit le pont du boulevard De Sainte-Anne-de-Bellevue et le boulevard Pullman.
- Réponse Ville de Montréal: Le projet de dalle-parc est présentement en étude de faisabilité. Les résultats seront présentés au printemps 2020.
- Pour le parc Selby, demande que le parc soit nettoyé et aimerait savoir s'il y aura une clôture au fond et de l'aménagement. **(Citoyenne)**
  - Réponse KPH Turcot : Un suivi sera fait concernant le nettoyage. La plantation d'arbres, le gazonnement et l'installation d'une clôture au sud sont prévus dans les prochaines semaines.
  - Réponse Ville de Westmount : Le terrain sera par la suite prêté par le Ministère à la Ville de Westmount. La Ville prévoit consulter la population afin d'installer un parc avec des jeux pour les enfants.
- Propose de mettre une piste cyclable sur le terrain du parc Selby entre Atwater et Greene afin d'offrir une option plus sécuritaire aux cyclistes que l'intersection Atwater / Saint-Antoine \* **(Citoyen)**
  - **Suivi : Bien que le terrain appartienne au Ministère, celui-ci sera prêté à la Ville de Westmount. La Ville décidera de ce qu'elle veut aménager sur le terrain. Cette dernière a indiqué lors du comité qu'elle consultera les citoyens à ce sujet.**
- Demande si le MTQ a pensé au sel de déglacage pour les plantations. **(Citoyen)**
  - Réponse MTQ: Les plantes choisies pour les aménagements sont des espèces résistantes au sel de déglacage.
- Différentes demandes pour des murs antibruit hors du projet Turcot, notamment au nord de la route 136 – secteur du parc Selby et de la rue Irvine ainsi que le long de la rue Addington entre Upper-Lachine et Saint-Jacques. **(Citoyens)**
  - Réponse MTQ: Ce type de demande doit passer par les Villes et Arrondissements conformément à la Politique sur le bruit routier.
- S'interroge pourquoi la bretelle menant de la route 136 vers l'autoroute 15 sud a été construite sur remblai ou lieu d'une structure. **(Citoyen)**
  - Réponse KPH Turcot: Le remblai coûte moins cher, il est moins long à construire et il est plus résistant. À long terme cela facilite l'entretien et les coûts reliés.
- Demande si des mesures qui ont été prises à la suite de la collision entre un piéton et un camion à benne du projet à NDG. **(Citoyenne)**
  - Réponse KPH Turcot: Enquête toujours en cours. Il indique que la sécurité des piétons et des employés est une priorité depuis le début du projet. Il ajoute que KPH Turcot teste de nouvelles technologies sur certains camions afin de voir si c'est performant (radar pour détecter les

piétons, cyclistes, véhicules dans les angles morts et barres à l'avant des camions). Il y a eu aussi deux activités de sensibilisation avec les postes de quartier du SPVM concernant les angles morts des camions.

- Réponse Ville de Montréal : Indique que l'équipe Vision zéro a aussi été sur le terrain. Une phase exclusive pour les piétons sera ajoutée sur 4 feux du secteur dans la prochaine année.
- Aimerais savoir pourquoi la station de suivi sonore Hillside est inactive sur le site Web. **(Citoyenne)**
  - Réponse MTQ: Les travaux de nature très bruyants (comme le démantèlement) sont complétés dans le secteur. La station sonore n'est donc plus nécessaire. Des prises manuelles de son sont prises par l'équipe qualité du milieu de façon ponctuelle afin de s'assurer du respect des niveaux sonores.

#### Ville de Montréal

- Demande sur la configuration de l'avenue Girouard va être modifiée lors de la réouverture de l'entrée Girouard. **(Malaka Ackaoui)**
  - Réponse Ville de Montréal : Pas pour l'instant.
- Aimerais savoir quand les jerseys et la clôture seront enlevés sur le pont Upper-Lachine **(Malaka Ackaoui)**
  - Réponse Ville de Montréal : La Ville attend les travaux d'installation des glissières permanentes avant d'enlever les jerseys. Il n'y a pas d'échéancier pour l'instant.
    - La citoyenne indique que la réponse diffère de ce qu'on lui avait répondu lors d'un comité précédent à l'effet qu'avec la fin des travaux sur le pont Saint-Jacques, la clôture et les jerseys pourraient être retirés.
- Expose différentes problématiques sur la rue Addington dans le secteur situé entre le chemin Upper-Lachine et la rue Saint-Jacques : la glissière le long de l'A-15 n'est pas assez haute, des panneaux de signalisation qui porte à confusion sur le sens de la rue, une problématique de stationnement et asphaltage de la rue nécessaire. **(Citoyenne)**
  - Réponse Arrondissement : Un suivi sera fait auprès de la citoyenne

#### **Prochaine rencontre du comité de bon voisinage NDG – Westmount – Montréal-Ouest**

**Date :** À venir – 2020

**Heure :** 19 h à 21 h

**Lieu :** À venir